

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20241029-2024_049-AU

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONÉ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

N°2024-049

Code Postal 13320

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L2213-8, L2213-14 et L2213-15,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R2213-44 et R2213-45, R2213-48 à R2213-50.

OBJET :
Reversement des
vacations funéraires
Octobre 2024

DECIDE

Article 1^{er} : Règlementation

Les agents de police municipale procèdent à l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements pour les opérations funéraires s'effectuant sur la commune de BOUC BEL AIR, 13320,

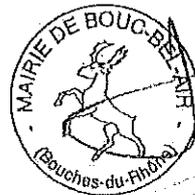
Article 2 : Vacations Funéraires

Le produit de la vacation référencée sur le tableau en annexe est reversé à l'agent ayant réalisé la vacation funéraire, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 :

Monsieur le Directeur général des services,
Monsieur le Chef du service de gestion comptable des finances publiques
Monsieur le Chef de service de la police municipale,

Fait à Bouc Bel Air, le 29 OCT 2024



Richard MALLIÉ.

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le : 04/11/2024
Publié ou Notifié le : 04/11/2024

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20241029-2024_049-AU



Vacations Funéraires

Police Municipale de Bouc Bel Air

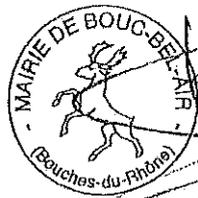


Décision n°2024-049

Tableau annexe

N°	ETABLISSEMENT + N° DE CHEQUE	MONTANT	NOM DU DEBITEUR	DATE D'EMISSION DU CHEQUE	AGENT AYANT REALISE LA VACATION
1	BANQUE POPULAIRE Chèque n°0001988	23€	SAFM ETS LA ROSA 29, Boulevard de l'Océan 13009 MARSEILLE	17.10.2024	Brigadier Mathilde MANTELLI
	TOTAL	23€			

Fait à Bouc Bel Air, le 29 OCT 2024



Richard MALLIÉ